



Indemnisation suite a accident du travail

Par **mariejo_old**, le **18/06/2007** à **20:58**

Suite à un accident du travail (fracture du poignet avec déplacement) en Janvier 2005 en tant que salariée j'ai été consolidée en AVRIL 2007.
En Octobre 2005 j'ai ouvert un magasin de retouches car je ne n'avais pas encore de complications.
Aujourd'hui je me trouve dans l'incapacité de poursuivre mon activité suite à des séquelles reconnues à ce jour et dont le calcul est en cours.
Question: Que puis-je prétendre comme revenu sachant que je ne suis plus salariée mais travailleur indépendant?

Par **sandrinez_old**, le **04/10/2007** à **19:46**

Bonsoir,
Si vous estimez que vos problèmes médicaux proviennent bien de cet AT, vous avez la possibilité de revoir votre medecin traitant qui fera un certificat médical de rechute.
Cette rechute sera étudiée par la Sécurité Sociale (qui a géré votre AT) qui décidera de prendre en charge ou non votre rechute.
Bon courage

Par **sandrinez_old**, le **04/10/2007** à **19:46**

Bonsoir,
Si vous estimez que vos problèmes médicaux proviennent bien de cet AT, vous avez la possibilité de revoir votre medecin traitant qui fera un certificat médical de rechute.
Cette rechute sera étudiée par la Sécurité Sociale (qui a géré votre AT) qui décidera de prendre en charge ou non votre rechute.
Bon courage